

Comparée à l'économie ligérienne (hors secteur public), l'Économie Sociale et Solidaire représente dans la région des Pays de la Loire 12,7 % des établissements-employeurs, 13,4 % de l'emploi salarié, et 11,5 % de la masse salariale.

(Source : Observatoire régional de la CRES pays de la Loire)

Conseil Régional Pays de la Loire :

Le Conseil Régional Pays de la Loire soutient le développement de l'économie sociale et solidaire par l'intermédiaire de quatre fonds et de un dispositif :

- **Le Fond de capital solidaire** (participation aux investissements et à la trésorerie des entreprises de l'ESS).
- **Le Fond de soutien aux investissements matériels** des entreprises de l'ESS.
- **Le Fond d'aide à la formation des administrateurs bénévoles** (Formation au fonctionnement juridique de l'association, à sa gouvernance et à son management. Mieux comprendre le fonctionnement juridique de l'association, améliorer son pilotage et l'organisation de son encadrement).
- **Le Fond d'aide au conseil des entreprises de l'ESS** (Soutenir les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire en phase de réflexion sur leur fonctionnement ou leur développement).
- **Le Dispositif d'accompagnement à la transformation d'associations en SCOP ou en SCIC.**

Conseil général Loire Atlantique :

Avec près de 40 000 salariés en Loire-Atlantique, les structures de l'économie solidaire constituent un vivier d'emploi important (associations, coopératives ouvrières, organismes mutualistes).

Parce que ces structures représentent un vecteur d'insertion, le Conseil général les soutient financièrement et **subventionne ainsi 186 associations** (11 millions d'euros).

Le Département a également voté un **programme départemental de l'insertion**, sur trois ans, qui vise à permettre à chaque personne bénéficiaire du RMI de retrouver une place dans la société.

Sur le terrain, le Conseil général **missionne le Fonds de développement de l'économie solidaire pour aider les employeurs** potentiels de personnes en insertion, les structures œuvrant dans le champ de l'action sociale et les services d'aide à la personne.

Nantes agglomération :

Pour Nantes Métropole, l'ESS est un outil porteur d'emploi et de développement socio-économique pour son territoire.

Depuis 2002, Nantes Métropole **accompagne activement le développement et la structuration de l'économie sociale et solidaire**. Ainsi, après avoir initié en 2002 la

Semaine de l'économie sociale et solidaire, la collectivité a impulsé en 2003 la création d'un inter-réseau nantais de l'ESS (regroupant 25 structures), devenu en 2004 l'association Les Ecosolies (plus de 200 adhérents).

Aujourd'hui, Nantes Métropole reste très présente et co-organise régulièrement avec l'association Les Ecosolies des manifestations (colloque Politique publiques et ESS, les Ecosolies, des journées d'étude...).

Nantes Métropole organise aussi chaque année un appel à projet et finance 5 temps d'animation (5 animateurs de secteurs) sur 5 secteurs d'activités : services de proximité, travailler et entreprendre autrement, culture, commerce équitable et solidarité internationale, environnement

Dynamique des acteurs ESS :

L'association Les Ecosolies constitue le pôle de développement de l'ESS de l'agglomération de Nantes ; il rassemble plus de 200 acteurs. Il a acquis au fil du temps de grandes capacités de mobilisation des acteurs et un certain savoir-faire en matière de co-construction.

La CRES Pays de la Loire a également su accompagner la structuration des acteurs de l'ESS. Les deux pôles de développement angevin (IRESA) et mayennais (APESS 53) bénéficient ainsi du détachement à 80% d'un des salariés de la CRES.